



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/588
23 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 22 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par le colonel Muammar Al-Qaddafi, Guide de la grande révolution du Fatah.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammed A. AZWAI

ANNEXE

Lettre datée du 22 juillet 1996, adressée au Président du
Conseil de sécurité par le Guide de la grande révolution
du 1er septembre de la Jamahiriya arabe libyenne

Je tiens à vous informer que tous mes déplacements hors de la Libye, en particulier vers des pays éloignés, ne se feront que par avion, même si j'avais décidé de ne pas utiliser ce mode de transport tant que mon peuple sera injustement isolé et fera l'objet de l'embargo aérien injustifié qui dure depuis des années, fait sans précédent dans toute l'histoire.

Soucieux de partager le sort de mon peuple, je n'ai pas pris l'avion, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de la Libye, depuis l'entrée en vigueur de cet embargo inique, sauf une fois, lorsque je me suis rendu au Caire pour participer au Sommet arabe à la fin du mois de juin dernier. Toutefois, je tiens à vous informer que, si les circonstances m'obligeaient à me rendre par avion dans quelque pays que ce soit, j'utiliserais un appareil de la compagnie aérienne libyenne, car, comme vous le savez, je ne peux ni réduire la participation de mon pays aux activités de la communauté internationale, ni me soustraire à mes obligations à l'égard de mon pays, de la nation arabe, du continent africain et de la communauté musulmane, et ce en ma qualité de membre du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, un grand nombre de chefs d'État et de souverains qui veulent visiter la Jamahiriya doivent s'y rendre soit par la route, en empruntant les points d'accès situés aux frontières est et ouest du pays, avec tout ce que cela comporte comme désagréments, soit par la mer, en passant par Malte. J'estime, pour ma part, que ces chefs d'État et ces souverains ont le droit de se rendre directement à la Jamahiriya par avion.

J'avais placé mes espoirs dans la conscience du monde, mais celui-ci en est dépourvu. J'avais misé sur l'équité inhérente à la Charte des Nations Unies et au droit international, mais ces deux instruments ont été rendus inefficaces par le nouveau fait accompli, aussi inique qu'arbitraire, imposé par la force des flottes de guerre, les missiles intercontinentaux, et les sanctions économiques qui étranglent les peuples et privent les enfants de lait, de pain et de médicaments.

Mon pays, qui a proposé des solutions de compromis pour régler l'affaire de Lockerbie ("Locker B"), n'est pas près d'oublier le massacre dont ont été victimes ses enfants en 1986 et qui, à ses yeux, constitue l'affaire "Locker A".

Le monde entier est lassé de cette injustice. Ainsi, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine et la Ligue des États arabes, qui représentent l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, menacent de ne plus appliquer les résolutions – injustes et sans précédent – imposées à la Libye par le Conseil de sécurité. L'attitude de toutes ces organisations s'explique par leur conviction que la cause de la Libye

est juste et que sa position est fondée. Ces organisations ont également été sensibles aux énormes souffrances du peuple libyen et au préjudice qu'il subi dans plusieurs domaines.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Muammar AL-QADDAFI
